

Département de la Moselle

Arrondissement de  
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :  
27

Conseillers en fonction :  
27

Conseillers présents :  
20

Quorum : 14  
Votants : 25

## COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

### Procès-verbal

---

Séance du mercredi 29 juin 2022 à 20H

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

**Etaient présents** : Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Danièle BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Audrey GAUCHE, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Anita FREYERMUTH, Girolama SPRENGER

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT

**Procurations** : Dominique EBEL à Mme HENNEQUIN, Geneviève SPANIER à Mme FREYERMUTH, Jean-Louis CAGNARD à M. GRILLIER, Bernard ADAM à M. SIMEAU, Stéphane WAGNER à M. VINCENT

**Excusée** : Mme Isabelle WEINSBERG

**Secrétaire de séance** : Michel BRANDEBOURGER

### **38. Mise en œuvre de la nomenclature M57**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, ce référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Il offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Sa généralisation à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'anticiper permettra de bénéficier plus aisément de formations et d'informations sur le sujet.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'anticiper à janvier 2023 l'utilisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la commune.

*Arrivée de Mme Claire BILBAULT à 20H20*

### **39. Décision modificative n°2**

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2022, il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal.

Les principaux mouvements concernent :

- des augmentations de crédits de dépenses d'investissement pour les travaux :

\* de l'école Marcel Pagnol : fenêtres, éclairages, faux plafonds, double flux de ventilation sont prévus en 2022. En 2023, seront effectuées l'isolation par l'extérieur et la reprise des toits terrasses. Cette rénovation nécessite un gros travail de préparation/déménagement. Le planning sera très serré et certains équipements ne seront réalisés qu'à l'automne. Monsieur le Maire remercie les enseignants qui ont pris en compte ces contraintes et qui ont mis en carton leurs affaires. Il insiste sur la nécessité de réaliser ces travaux cet été en raison du manque de vision sur l'évolution des prix. Il indique également qu'un dossier de subvention DETR a été déposé auprès des services de l'Etat.

\* de la cour de l'école Verlaine : ce projet a subi également des ajustements en raison des marchés de matériaux tendus. Tout le mobilier ne sera pas forcément installé cet été. Les plantations seront effectuées à La Toussaint.

\* d'aménagement paysager rue des jardins : le trottoir et espaces verts sont prévus cet automne, la voirie sera réalisée plus tard car de nouvelles constructions sont encore attendues. En aparté, Monsieur le Maire indique que le projet de restructuration des casernes Roques est flou. L'Etat souhaiterait a priori conserver 2 bâtiments pour loger les OQTF. Monsieur le Maire aimerait que la morphologie de cette entrée de ville soit retravaillée.

- l'inscription d'un emprunt en recettes d'investissement pour le financement d'une partie des travaux de l'école Marcel Pagnol. L'idée est de profiter d'un taux encore relativement bas et de préserver les capacités financières de la commune pour le futur bâtiment périscolaire.

- des ajustements sur les lignes budgétaires concernant les virements de section à section tant en investissement qu'en fonctionnement, ainsi que sur des crédits de dépenses de fonctionnement.

INPUTATIONS BUDGETAIRES		BP +DM1	DM2	BP+DM1+DM2
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	023 virement à la section d'invest	825 904,00	-168 000,00	657 904,00
	615221 bâtiment public	163 000,00	72 000,00	235 000,00
	60612 Energie électricité	210 000,00	90 000,00	300 000,00
	66111 intérêts d'emprunt	60 000,00	6 000,00	66 000,00
Total dépenses			0,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	prog 2021101 travaux espaces verts			
	art 238 avance versée	0	7 000,00	7 000,00
	art 2158 autres installations	427 000	70 000,00	497 000,00
	prog 9703 travaux dans bâtiments			
	2135 Installations générales, agencement	345000	45 000,00	390 000,00
	1641 emprunt en Euro		10 000,00	
Recettes	1641 emprunts en euros			
	021 virement de la sect de fonctionnement	825 904,00	-168 000,00	657 904,00
Total recettes			132 000,00	
Total dépenses			132 000,00	
Ecart			0,00	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 au budget principal.

#### **40. Subvention complémentaire pour la Bibliothèque pour tous**

Le Conseil Municipal décidait le 05 avril dernier d'attribuer une subvention de 2.845 € à la Bibliothèque pour tous : subvention de fonctionnement (1.200€) plus compensation des prêts de livres aux scolaires (1.645 €).

L'association souhaitant également renouveler son matériel informatique,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention complémentaire de 1 060 € à l'association Bibliothèque pour tous de la commune.

#### **41. Rue des jardins** : Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Eurométropole de Metz pour un aménagement paysager

Les immeubles construits sur la partie de la rue des jardins, allant de la rue Foch à l'avenue du général de Gaulle, sont terminés. Ce secteur est visé par l'OPA n°1 dans l'actuel PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dont un des objectifs est la création d'un trottoir et l'élargissement du virage.

L'Eurométropole de Metz, compétente en matière de voirie va donc créer un trottoir sur le côté pair de cette partie de la rue des jardins dès cette année. La réalisation d'un espace vert est également prévue. Cela reste de la compétence de la commune. Pour plus de cohérence, il paraît néanmoins judicieux de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'espaces vert à l'Eurométropole au travers d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Le montant à la charge de la commune est fixé à 7 000 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- transférer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des espaces verts de la rue des jardins à l'Eurométropole,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à l'Eurométropole de Metz.

### **Décisions du Maire**

\* attribution à COLAS France du marché « réaménagement de la cour d'école P. Verlaine », pour un montant de 380.000 € H.T (tranche ferme).

Pour l'école Pagnol :

\* attribution à B.T.P Consultants du marché « contrôle technique – réhabilitation de l'école Marcel Pagnol », pour un montant de 3.600,00 € H.T

\* attribution à NESPOLA du lot n°2 « plâtrerie – menuiseries bois – faux plafonds », pour 45.629,00 € H.T.

\* attribution à SDM Construction du lot n°3 « gros œuvre », pour 34.600,00 € H.T.

\* attribution à la société LMCE du lot n°4 « électricité », pour un montant de 35.310,00 € H.T.

\* attribution à la société NEW SGSC du lot n°5 « chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire », pour un montant de 131.315,70 € H.T.

*Départ de M. Geoffroy HAGUENAUER à 20H55*

### **Informations du Maire**

\* calendrier des prochaines manifestations

\* rappel des nouvelles modalités d'inscription périscolaire à la rentrée 2022 : souplesse des inscriptions avec la possibilité de le faire de 10 jours en 10 jours et paiement à l'avance. Ce nouveau système, moins rigide, prendra mieux en compte les plannings des parents et permettra un « lissage » de leurs dépenses. A l'inverse, il devrait également limiter les impayés et permettre une commande de produits mieux ajustée pour notre prestataire.

\* réunion publique sur le P.L.U.I le 22 septembre. Ce sera également l'occasion d'évoquer le projet de trame noire

\* le nettoyage des divers tags est pris en compte par les services techniques

\* les 2 groupes scolaires seront dirigés par messieurs Bauler et Rybicki

La séance est levée à 21H15